



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°1 du 15 janvier 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : J.JUGÉ, C. JOUFFLINEAU, S. BELLANGER, S. DERVAL, M. FREMONT, O. DERSOIR, J. LEPAGE, A. JONCHERAY, G. BELOUARD, C. BOIS.

Excusés : D. GODET, C. BLAISE, S. HOUILLOT, C. RIVRON.

Secrétaire de séance : J. LEPAGE.

APPROBATION DU PV DU 18 DECEMBRE 2025

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, le conseil municipal, à l'unanimité, l'adopte.

1. OUVERTURE DE CREDITS

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#) : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

En 2025, le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif étaient de 165 500 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 41 375 € €, soit 25% de 165 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- L'ouverture de crédits par anticipation au budget 2026,
- Au compte 2135 de l'opération 172 pour un montant de 2 361,43 €, suivant la facture n°F-25/12-25414 de la SARL PELLUAU, pour l'achat de 4 stores intérieurs.

2. CONVENTION LIVE HARMONY

Parole à Séverine DERVAL, Adjointe ;

L'association Live Harmony, créée en 2023 et dont le siège social est à La Selle-Craonnaise, rencontre un vif succès avec ses manifestations (concours de chants, spectacles,...). De plus, une partie de ses bénéfices est régulièrement reversée à des fins caritatives.

En 2024 et 2025, il avait été décidé d'un partenariat sous la forme d'une gratuité pour l'utilisation de la salle de l'Orion. Une convention avait donc été rédigée avec uniquement le règlement des frais d'électricité lors des locations de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Renouveler la convention avec l'association Live Harmony**, pour autoriser une location par an de la salle de l'Orion avec uniquement le règlement des frais d'électricité
- **Informar qu'en cas de 2^{ème} location dans l'année, le tarif des associations communales sera appliqué** (location de salle + frais kwh)
- **Appliquer ces décisions pour une durée de 3 ans**, soit du 01/01/2026 au 31/12/2028.

3. ARGENT DE POCHE 2026

Parole à Chantal JOUFFLINEAU, Adjointe.

Mise en place depuis 2009 sur la commune de La Selle-Craonnaise, l'objectif de cette action est de permettre aux jeunes mineurs, de 16 à 18 ans, de travailler sur des chantiers, moyennant une rémunération. Ils sont encadrés par des bénévoles, des élus et les agents communaux. Cette opération peut, aujourd'hui, être ouverte aux jeunes dès 14 ans. Mais cette possibilité demande une organisation trop importante et la commission se réserve donc le droit quant à l'âge à laquelle sera ouverte cette activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'engager le dispositif argent de poche pour l'année 2026** selon les modalités mentionnées ci-dessus.
- **De verser 15 € pour 3 heures de travail par jour**, par jeune, par virement du compte 6588 approvisionné.
- **D'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer** tous les documents s'y rapportant.

4. ASSURANCE STATUTAIRE 2027-2030

Considérant que l'actuel contrat groupe d'assurance de couverture des risques statutaires du personnel territorial arrive à échéance le 31 décembre 2026,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques, ce qui peut rendre les taux de primes plus attractifs,

Considérant que dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité est dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et peut bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise du CDG, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres,

Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R.2124-3 du Code de la commande publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les points suivants :

Mandat :

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne (CDG 53) est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurances auprès d'une entreprise agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Risques garantis – conditions du contrat :

La commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Décès, Accidents du travail, maladies imputables au service (CITIS), incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents contractuels de droit public :

Accidents du travail, maladies professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2027

Régime du contrat : en capitalisation

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

La commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière, justifier sa décision.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bâtiments :

- **Ecologie :**
 - L'intervention pour installer la VMC sur le bâtiment a été reportée car le matériel n'a pas été livré.
 - Changement du compteur au tarif jaune par un au tarif bleu : fait le 23/12.
 - Divers travaux demandés au conseil d'école : planche posée au-dessus des porte-manteaux, Mr Jugé relance VDM Ouest pour le problème du visiophone, des films pour obscurcir ont été commandés pour le dortoir.
- **Garderie :**
 - Le système de contrôle d'accès ne fonctionne pas : VDM Ouest relancé.
 - Fermeture du porche : devis signé, pas de dates de travaux.

- L'Eglise :
 - Clé de voûte au-dessus de l'orgue qui s'effrite : pas de date d'intervention de Mr Duchet.
 - Relance auprès du CAUE le 06/01 pour accompagnement à la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'église.
- Terrain de foot :
 - En attente de la date d'intervention pour le changement des ampoules des projecteurs extérieurs.
- L'Orion :
 - Visite de sécurité de l'Orion le 20/01.

Commission Scolaire et Périscolaire

- Cantine :
 - Préparation de l'arrivée de Mme Bossuet à partir du 26/01/2026 : commande de matériel et produits d'entretien pour les bâtiments où elle interviendra.
- Ecole :
 - Suites du conseil d'école du 04/11 :
 - Des porte-manteaux sur pied ont été installés, le pack office a été installé sur l'ordinateur de la maternelle et de la garderie.
 - 4 inscriptions en janvier + 1 inscription prévue en février. Départ d'un enfant en janvier.
 - Organisation en cours d'une sortie en fin d'année aux grottes de Saulges et demande de participation financière sera envoyée à la commune et à l'APE.
 - Un tableau récapitulatif a été transmis à l'école, les agents périscolaires et la commission scolaire. Il explique les modalités de remplacement de chacun de ces agents en cas d'absence.
- Accueils périscolaires :
 - Rappel a été fait à l'ADMR pour rappeler que présence à prévoir jusqu'à 19h.

Commission Affaires sociales

- CVS AAA Les Charmilles le 19/12 : compte-rendu.

Commission Espaces verts/Environnement :

- Commission du 09/01 :
 - Démonstration d'un robot de tonte à Ballots, réflexion concernant le renouvellement du contrat avec Etudes et Chantier et avec l'ESAT.

Commission Voiries/Urbanisme/... :

- Enfouissement des réseaux rue des Etangs : enfouissement et pose des candélabres terminés ; reste les finitions prévues pour début d'année 2026.
- Chemin des Féages : courrier au Notaire de la famille pour couper les arbres qui gênent pour l'élagage.
- Barrières rue de la Gare : rdv le 16/01 à 14h avec Bertrand Bouleau pour faire un point.
- Cessions des chemins : en attente du courrier de la CCPC avant de prendre une délibération définitive.
- La Crue : proposition d'aménagement reçu par Mayenne Ingénierie. Contact a été pris avec le Maire de St Martin pour en discuter.

Commission Sport/Culture/ Animation et Communication

- Manifestations/Évènements :
 - Le 17/01 : vœux de la municipalité :
 - Le 07/02 : Tremplin de l'asso Live Harmony à l'Orion
 - Le 08/02 : après-midi jeux de TES Salle D. Lamy
 - Le 15/03 : 1^{er} tour des élections municipales
 - Le 22/03 : 2^{ème} tour des élections municipales
 - Le 28/03 : Chasse aux œufs de TES
 - Le 28/03 : Soirée de l'APE à l'Orion
 - Le 24/05 : Tournoi interfamilles du FCSOM
 - Le 07/06 : Les motards ont du cœur
 - Le 26/06 : Festi Folie de l'AAA Charmilles
 - Le 26/06 : Début des tournois du SLTT
 - Le 04/07 : Fête du village : rdv le 28/01 pour prépa feu d'artifice.
- Préparation du bulletin communal : en distribution par La Poste à partir du 19/01.

Commission Finances/Economie

- Commission pour les demandes de subvention et pour le Compte Financier Unique (ex Compte administratif) 2025 : le 28/01 à 20h30.
- Commission pour préparation du budget 2026 : 18/02 à 20h30.

Conseils municipaux suivants :

12 février (RA le 05/02)

12 mars (RA le 05/03).

Fin de séance à 22h30

Joseph JUGÉ, Maire :

Jacky LEPAGE, Secrétaire de séance :